

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-095

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2022

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFiP - Stratégie - Contrôle de gestion

73-2022-05-31-00003 - Délégations spéciales accordées à la
mission **??** Risques et Audit de la DDFiP de la Savoie (2 pages)

Page 3

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Secrétariat général

73-2022-05-31-00004 - 22060208220 (8 pages)

Page 6

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2022-05-31-00003

Délégations spéciales accordées à la mission
Risques et Audit de la DDFiP de la Savoie



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Finances publiques de la Savoie
5 rue Jean Girard-Madoux
73011 CHAMBERY Cédex



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Savoie ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 6 novembre 2017 la date d'installation de M. Jean-Michel BLANCHARD dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Savoie ;

Vu la délégation générale de signature accordée le 1^{er} février 2016 à Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques, en qualité d'adjointe du directeur départemental des Finances publiques de La Savoie ;

décide :

Article 1 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale risques et audit :

M. Thierry INQUIMBERT administrateur des Finances publiques adjoint.

Audit :

Mme Mathilde DOMENACH-SENECAT, inspectrice principale des Finances publiques,
Mme Jessica KURTZ, inspectrice principale des Finances publiques.

Risques et qualité comptable :

Mme Marie-Laure DEBOUIT, inspectrice des Finances publiques,
Mme Stéphanie LANDAZ, contrôleuse des Finances publiques.

2. Pour la correspondante immobilière de l'État :

Mme Delphine MATHIEU, inspectrice principale des Finances publiques.

Article 2 – La présente décision prendra effet le 1^{er} juin 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Chambéry, le 31 mai 2022

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de la Savoie

signé : Jean-Michel BLANCHARD

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2022-05-31-00004

22060208220

Service : direction

Chambéry, le

31 MAI 2022

**ARRETE DE SUBDELEGATION n°2022-0358
en matière d'ordonnancement secondaire,
de pouvoir adjudicateur
et de prescriptions de dépenses et de recettes
dans les applications CHORUS et CHORUS-DT**

M. Xavier AERTS,
ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,
Directeur Départemental des Territoires de la Savoie

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2020, portant nomination de M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental des territoires de la Savoie, à compter du 20 novembre 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-0008 du 11 août 2021, portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie dans le cadre de la mission de coordination pour le bassin Rhône-Méditerranée, paru au RAA du 2 septembre 2021 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-0009 du 11 août 2021, portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie dans le cadre du volet régional du programme de développement rural hexagonal, paru au RAA du 2 septembre 2021 ;
- Vu l'arrêté préfectoral SGCD73/2021-25 du 20 mai 2022 portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie, en matière d'ordonnancement secondaire et d'exécution des dépenses

sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme régionaux, interrégionaux, centraux ou mixtes, paru au RAA du 24 mai 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-0010 du 9 septembre 2021, portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie en matière de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT, paru au RAA du 15 septembre 2021 ;

Arrête

I/ Délégation en matière d'ordonnancement secondaire

Article 1. Les délégations attribuées par les arrêtés préfectoraux n° 2021-0008 et n° 2021-0009 du 11 août 2021, SGCD73/2021-25 du 31 août 2021 et n°2021-0010 du 9 septembre 2021 pourront être exercées, sous la responsabilité et pour le compte du directeur départemental des territoires, par M. Thierry Delorme, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental adjoint.

Article 2. Pour l'ensemble des programmes gérés par la DDT, les personnes nommément désignées ci-dessous sont habilitées à signer, dans leurs domaines respectifs, les marchés publics passés sans formalités préalables en application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique lorsque ceux-ci n'excèdent pas 50 000 € HT, ainsi qu'à viser les actes relatifs à la liquidation des dépenses dans la limite des crédits dont ils ont la gestion :

CHEFS DE SERVICE

Mme DESBONNETS Annick	Chef du SSR
M. VALLA Eric	Chef du SEPT
M. VIALLET Stéphane	Chef du SPAT
Mme FERMOND Lisiane	Chef du SHC,
Mme THIVEL Laurence	Chef du SEEF
Mme MONNEZ Aurélie	Chef du SPADR,
Mme MIEGE Claire	Chargée de mission Aménagement

II/ Délégation de signature dans le progiciel comptable intégré Chorus

Article 3. Les agents désignés ci-après sont habilités, dans leurs domaines respectifs, à valider les engagements et les services faits dans l'application CHORUS.

M. DELORME Thierry	Directeur adjoint
Mme DESBONNETS Annick	Chef du SSR
Mme FERMOND Lisiane	Chef du SHC
Mme THIVEL Laurence	Chef du SEEF
Mme MONNEZ Aurélie	Chef du SPADR,

Article 4. Les agents désignés ci-après sont habilités à valider les engagements et les services faits dans l'application CHORUS lorsque ces éléments ont fait l'objet d'une validation écrite par un agent bénéficiant d'une délégation ou d'une subdélégation au titre des articles précédents :

SSR :

- Mme BONCOMPAIN Ingrid
- M. LABBÉ David
- Mme LECLAIRE Céline
- M. TRACOL Christian
- Mme VERGNON Sylvie

SHC :

- Mme DUPONT Magali
- Mme DACORSI Christelle
- Mme DUPUITS Sylvie
- Mme MERCIER Séverine

SEEF :

- Mme COLLOT Virginie
- M. LANFREY Frédéric
- Mme CARIMALO Marie-Thérèse

Article 5. Délégation de signature en matière de validation et de saisie de dépenses et de recettes dans l'application CHORUS est donnée au directeur adjoint, aux chefs de service, à la chargée de mission aménagement, pour la gestion de leurs budgets opérationnels prévisionnels respectifs.

Ces agents sont dénommés *RUO* au tableau joint en annexe du présent arrêté.

Article 6. Délégation de signature en matière de validation de dépenses et de recettes dans l'application CHORUS est donnée aux agents, dénommés *Valideurs CHORUS* et suppléants *Valideurs CHORUS*, pour signer les documents relevant de l'article 1^{er} de l'arrêté SGCD73/2021-25 du 31 août 2021 susvisé, dans les conditions détaillées par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Article 7. Délégation de signature est donnée aux agents dénommés *Saisisseurs CHORUS* et suppléants *Saisisseurs CHORUS* aux fins d'exécution dans l'application CHORUS de tous les actes de saisie liés à la détention d'une licence CHORUS et d'effectuer les demandes de paiement dans le cadre des dépenses de flux 4, dans les conditions détaillées par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

III/ Délégation de signature dans le progiciel comptable intégré CHORUS-DT

Article 8. Délégation de signature en tant que *service gestionnaire* en charge de la validation d'un ordre de mission dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

- BOP 135 : frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils :

SZKUDLAREK Sandrine	SHC
CHEVALLIER Catherine	Direction

- BOP 207 : frais de déplacement – sécurité et éducation routière

LECLAIRE Céline SSR

VERGNON Sylvie SSR

Article 9. Délégation de signature en tant que *gestionnaire contrôleur* d'un état de frais dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

- BOP 135 : frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils :

SZKUDLAREK Sandrine SHC

CHEVALLIER Catherine Direction

- BOP 207 : frais de déplacement – sécurité et éducation routière

LECLAIRE Céline SSR

VERGNON Sylvie SSR

Article 10. Délégation de signature en tant que *gestionnaire valideur* d'un état de frais dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

- BOP 135 : frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils :

MIEGE Claire Direction

DELORME Thierry Direction

- BOP 207 : frais de déplacement – sécurité et éducation routière

LABBE David SSR

DESBONNETS Annick SSR

Article 11. Délégation de signature en tant que *gestionnaire facture (FC)* provenant du RBOP dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

- BOP 135 : frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils :

SZKUDLAREK Sandrine SHC

CHEVALLIER Catherine Direction

Article 12. - BOP 207 : frais de déplacement – sécurité et éducation routière

LECLAIRE Céline SSR

VERGNON Sylvie SSR

IV- Délégation en matière de crédits FEADER

Article 13. Sont également autorisées à signer les actes pris en application des décisions attributives de subvention imputée sur les crédits FEADER, à l'exclusion des cas énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral sus-visé :

- Mme MONNEZ Aurélie Chef du SPADR
- Mme THIVEL Laurence Chef du SEEF

V – Délégation en matière de crédits du plan de relance – BOP 362

Article 14. Sont également autorisés à signer les actes pris en application des décisions attributives de subvention imputée sur les crédits du plan de relance à l'exclusion des cas énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral sus-visé :

- Mme FERMOND Lisiane Chef du SHC
- Mme MONNEZ Aurélie Chef du SPADR
- Mme THIVEL Laurence Chef du SEEF
- Mme DUPONT Magali adjointe au chef du SHC
- Mme LENFANT Anne adjointe au chef du SPADR
- Mme COLLOT Virginie adjointe au chef du SEEF

VI – Carte achats

Article 15. Carte achats – BOP 354

Cette carte doit être exclusivement utilisée par son titulaire, qui en est responsable. Une carte achats est affectée à M. Thierry Delorme, directeur départemental adjoint, d'un montant limité à 600 euros par transaction, dans la limite de 5.000 euros par an.

Article 16. Le présent arrêté abroge l'arrêté de subdélégation n°2022-0162 du 28 février 2022 en matière d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT.

Article 17. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Article 18. Le directeur départemental des territoires de la Savoie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Savoie, à Monsieur le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes, directeur départemental des finances publiques du Rhône, à Messieurs les directeurs départementaux des finances publiques de la Savoie et de l'Isère.

Le directeur départemental
des territoires de la Savoie,

Signé : Xavier AERTS

ANNEXE
Décision CHORUS
Organisation budgétaire et comptable de la DDT73

n° de BOP	BOP : libellé et action	RUO	Saisisseur CHORUS	Suppléant saisisseur CHORUS	Valideur CHORUS	Suppléant valideur CHORUS
113	Paysages, eau et biodiversité – Domaine public fluvial	Laurence THIVEL	Céline LECLAIRE	Marie-Thérèse CARIMALO	Christian TRACOL	Christian TRACOL Annick DESBONNETS
113	Paysage, eau et biodiversité (PEB) Action 7 : gestion des milieux et de la biodiversité	SEEF	Marie-Thérèse CARIMALO	Céline LECLAIRE	Laurence THIVEL	Virginie COLLOT
135	Urbanisme territoires et Amélioration de l'habitat Action 1 : construction locale Et amélioration du parc action 3 : LHI Action 5 : soutien d'études	Lisiane FERMOND SHC	Christelle DACORSI	Sylvie DUPUIITS	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND Magali DUPONT
135	SCOT / APS		Christelle DACORSI	Sylvie DUPUIITS	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND Magali DUPONT
135	Contentieux de l'urbanisme administratif Contentieux pénal		Christelle DACORSI	Sylvie DUPUIITS	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND Magali DUPONT
149	Forêt- série domaniale (ONF/RTM)	Laurence THIVEL SEEF	Céline LECLAIRE	Marie-Thérèse CARIMALO	Ingrid BONCOMPAIN	Annick DESBONNETS
149	Forêt Action 11 : gestion des forêts publiques et protection de la forêt	Laurence THIVEL SEEF	Marie-Thérèse CARIMALO	Céline LECLAIRE	Laurence THIVEL	Virginie COLLOT
149	Crédits d'urgence – protection des troupeaux	Aurélié MONNEZ SPADR	Céline LECLAIRE	Marie-Thérèse CARIMALO	Aurélié MONNEZ	Thierry DELORME
181 RALP	Prévention des Risques	Annick DESBONNET SSR	Céline LECLAIRE	Marie-Thérèse CARIMALO	Christian TRACOL	Annick DESBONNETS Paul ALLEGRE
203	Infrastructures et Services des Transports	Thierry DELORME Direction	Céline LECLAIRE	Christelle DACORSI	Thierry DELORME	
203	Infrastructures et services de transports Action 11 : infrastructures fluviales, portuaires et aéro-portuaires	Laurence THIVEL SEEF	Marie-Thérèse CARIMALO	Céline LECLAIRE	Laurence THIVEL	Virginie COLLOT
207 RALP	Sécurité et Education Routière	Annick DESBONNET SSR	Céline LECLAIRE	Sylvie VERGNON	David LABBE	Annick DESBONNETS
207 CSCC	Sécurité et Education Routière	SSR	Céline LECLAIRE	Sylvie VERGNON	David LABBE	Annick DESBONNETS
362 – Volet B-mesure 11	Mission relance Alimentation urbaine – jardins partagés	Lisiane FERMOND SHC	Christelle DACORSI		Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND Magali DUPONT
362	Mission relance Aide à la relance de la construction durable (Aide aux maires densificateurs)		Christelle DACORSI		Séverine MERCIER	
215	Conduite et pilotage des politique MAA T2	SGCD				
215	Conduite et pilotage des politique MAA hors T2					
217	Conduite et pilotage des politique MTES T2					
217	Conduite et pilotage des politique MTES hors T2					
723	Entretien des bâtiments de l'Etat					
354	Administration territoriale de l'État					

